dépôt 1497.
du - 7 JUIN 2011

ABDX
Société par Actions Simplifiée au capital de 105.000 Euros
Siège Social : ZAC des Montagnes IV – 16430 CHAMPNIERS
385 198 569 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 24 JANVIER 2011

L'an deux mille onze et le 24 janvier à 9 heures,

Monsieur Franck PIGEON, Gérant de la société HOLDING FP, Président de la société PIGEON HOLDING – SAS au capital de 423.940 € - 469 route du Médoc – 33520 BRUGES – 459 200 150 RCS BORDEAUX, associé unique et Président de la société **ABDX**, a pris les décisions suivantes concernant les questions relatives à l'ordre du jour ci-après :

- Augmentation de capital en numéraire,
- Modification des statuts,
- Augmentation de capital réservée aux salariés,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

La SARL CABINET ROBERT, commissaire aux comptes titulaire de la société, a été informé des décisions envisagées.

AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMERAIRE

L'associée unique, constatant que le capital est intégralement libéré, décide d'augmenter le capital d'une somme de 200.010 euros pour le porter ainsi de 105.000 euros à 305.010 euros par émission de 13.334 actions nouvelles de 15 euros chacune.

L'associée unique décide que ces actions nouvelles seront émises au pair et qu'elles seront libérées en numéraire par versement d'espèces ou par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Elles devront être libérées en totalité lors de la souscription.

Les actions nouvelles seront émises jouissance de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et assimilées aux actions anciennes.

SOUSCRIPTION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'associée unique décide de souscrire, à titre irréductible, l'intégralité des actions dont l'émission vient d'être décidée.

La souscription a été libérée par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société à due concurrence de la somme de 200.010 euros permettant la souscription des 13.334 actions.

La libération d'actions par compensation a été constatée par un certificat en date de ce jour établi par le Commissaire aux comptes de la société au vu de l'arrêté des comptes établi par le Président.

Le certificat sus-visé est annexé au présent procès-verbal.

L'associée unique constate, en conséquence, la réalisation définitive de l'augmentation de capital de 200.010 euros.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 « APPORT – CAPITAL» de la société :

ARTICLE 6 (nouveau) – FORMATION DU CAPITAL

I, II, III . Sans changement

IV°) Par décision en date du 24 janvier 2011, l'associé unique a décidé une augmentation de capital en numéraire de 200.010 euros.

Le capital est ainsi porté à 305.010 €.

ARTICLE 7 (nouveau) – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT CINQ MILLE DIX EUROS (305.010 €). Il est divisé en VINGT MILLE TROIS CENT TRENTE QUATRE (20.334) actions de QUINZE EUROS (15 €) chacune.

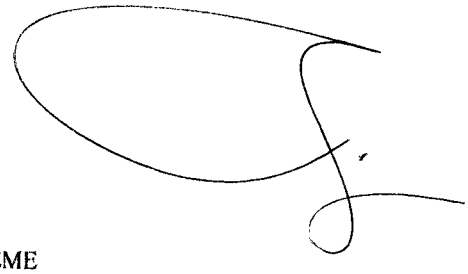
AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

L'associée unique prend acte que les dispositions des articles L 225-129-6 alinéa 2 et L 225.138 du Code de Commerce relatives à l'obligation de se prononcer, lors de toute augmentation de capital, sur un projet tendant à réaliser une augmentation de capital au profit des salariés sont applicables à la société et décide de ne pas réserver une augmentation de capital à leur profit.

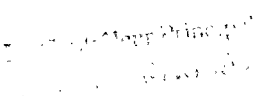
Le présent procès-verbal a été établi en vue d'être reporté sur le registre de délibérations d'associés.

Il a été signé par le Président.

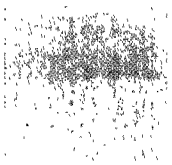
PIGEON HOLDING
Représentée par HOLDING FP
Elle-même représentée par Mr Franck PIGEON



Enregistré à : POLE D'ENREGISTREMENT D'ANGOULEME
Le 21/02/2011 Bordereau n°2011/241 Case n°13 Ext 856
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
Le Contrôleur principal







ABECIA & ARTIGARY
Société d'Avocats
d'Agréés Comptables
et Commissaires aux Comptes

Limoges, le 24 janvier 2011

Monsieur le Président de la société
ABDX
ZAC des Montagnes
16430 CHAMPNIERS

Monsieur le Président,

Nous vous transmettons, sous ce pli, en un exemplaire, notre attestation relative au montant des créances des comptes courants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel ROBERT

3, avenue du Midi - 87000 Limoges
tél. : 05 55 33 06 50 - Fax : 05 55 33 06 50 - www.cabinet-robert.fr

SAS ABDX

Société par Actions Simplifiée au capital de 105 000 €

ZAC des Montagnes IV - 16430 CHAMPNIERS

R.C.S. ANGOULEME 385 198 569

RAPPORT RELATIF A L'EXACTITUDE DE L'ARRETE DE COMPTES

(article R. 225-134)

&; &; &;

CABINET ROBERT SARL - Commissaire aux Comptes
3, Avenue du Midi - 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 33 06 50 - FAX : 05 55 33 06 59
Email : www.cabinet-robert.fr

SAS ABDX

Monsieur le President,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de la société ABDX et en application de l'article R.225-134 du Code de commerce, nous avons procédé au contrôle de l'arrêté des comptes établi au 20 janvier 2011, tel qu'il est joint au présent rapport. Cet arrêté des comptes a été établi par le Président. Il nous appartient sur la base de nos travaux d'en certifier l'exactitude.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier que les créances concernées sont certaines dans leur existence et déterminées dans leur montant.

Nous certifions l'exactitude de l'arrêté de compte de la société PIGEON HOLDING SAS, domiciliée 469 Route du Médoc - 33520 BRUGES, et s'élevant à 572 000 € (cinq cent soixante douze mille euros).

Fait à Limoges, le 24 janvier 2011

CABINET ROBERT SARL
Michel ROBERT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LIMOGES.

ABDX
Société par Actions Simplifiée au capital de 105.000 Euros
Siège Social : ZAC des Montagnes IV – 16430 CHAMPNIERS
385 198 569 RCS ANGOULEME

ARRETE DE COMPTES

(Article R 225-134 du Code de Commerce)

Je soussigné

Monsieur Franch PIGEON,

Gérant de la société HOLDING FP, Président de la société PIGEON HOLDING – SAS au capital de 423.940 € - 469 route du Médoc – 33520 BRUGES – 459 200 150 RCS BORDEAUX,

Président de la société ABDX

Certifie que la société « **PIGEON HOLDING** », détient sur la société une créance certaine liquide et exigible d'un montant de 572.000 €.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à BRUGES
Le 20 janvier 2011
En trois exemplaires

Le Président

